DEL-2026-067

MISE EN LIGNE LE 18-09-2026

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents :	**24**
votants :	**27**
en exercice :	**29**

L'an deux mille vingt-six
Le mercredi 16 septembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES maire

Date de convocation du Conseil municipal le mercredi 9 septembre 2026

Objet :
Dispositif permis de louer Candidature auprès du Grand Narbonne
Période 2027-2029

Présents : Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Colette ANTON ; Gilles FAGES ; Cécile BARTHOMEUF ; Stéphane SANTANAC ; Sylvie LASSERRE ; Lionel TORRA ; Angélique PIEDVACHE ; Serge DEIXONNE ; Stéphanie THIARELLO ; Jean-Pierre LAUTIER ; Laurine GALINIER ; Jean-Luc MASS ; Emilie VALLEJO ; Marc PASTRE ; Mairie SAVARY ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Isabelle PINATEL ; Christophe CASTAN ; Marie-Pierre LE MORVAN ;

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Régine RENAULT par Laure TONDON ; Viviane BASTOUL par Marc PASTRE ; Jean-Marie MATHIEU par Serge DEIXONNE ;

Absents : Cédric CARBOU ; Sébastien LEGAL ;

Secrétaire de séance : Emilie VALLEJO

Afin d'améliorer la lutte contre l'habitat indigne la Loi Accès au logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) a créé les dispositifs de déclaration de mise en location et d'autorisation préalable de mise en location (APML), appelé « permis de louer ».

Des dispositifs permettent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont la compétence Habitat, ou à défaut aux communes volontaires, de soumettre la mise en location d'un logement à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive à la signature d'un contrat. L'objectif est de prévenir les situations d'habitat indigne et de lutter contre la location de biens inadaptés à cet usage.

Depuis 2019, le Grand Narbonne au titre de sa compétence Habitat, a mis en place pour les communes volontaires, le dispositif préalable à la mise en location APML pour les logements à usage de résidence principale par un bailleur privé dans des périmètres définis.

Ce dispositif permet au Grand Narbonne en lien direct avec les communes de :

- Responsabiliser et informer les bailleurs privés et leurs mandataires,
- Agir à titre préventif, de disposer d'un outil de veille et de repérage en amont des dispositifs sanitaires,
- Intervenir en amont en anticipant les risques potentiels pour les occupants et leur assurer un logement digne,

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260917-DEL-2026-067-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026

MISE EN LIGNE LE 18-09-2026

- Améliorer les dispositifs prévus au titre de la loi sur les rapports locatifs,
- Valoriser les propriétaires mettant tout en œuvre pour entretenir leur patrimoine,
- Sensibiliser les propriétaires indélicats en leur rappelant leur responsabilité,
- S'engager de façon volontaire dans la lutte contre l'habitat indigne.

La commune de SIGEAN bénéficiait de ce dispositif dont la précédente période triennale est désormais achevée. Le périmètre d'application de celui-ci avait été défini en concertation avec le Grand Narbonne, il s'agissait essentiellement du centre ancien.

Ce dispositif permettant d'assurer la lutte contre l'habitat indigne portant ses fruits la commune souhaite candidater auprès du Grand Narbonne dans le cadre de l'appel à projet « Agir pour son centre 2027-2029 » - rubrique permis de louer en conservant le périmètre d'intervention tel qu'il l'était pour la précédente période triennale.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à candidater au dispositif « Agir pour son centre 2027-2029 » - rubrique permis de louer auprès du Grand Narbonne et à signer tous les documents que cette opération nécessiterait.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à candidater au dispositif « Agir pour son centre 2027-2029 » - rubrique permis de louer et à signer tous les documents que cette opération nécessiterait.

- **Approuve** le périmètre proposé dont le plan est joint en annexe

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 17/09/2026
Réception en Préfecture le 17/09/2026
Et de la publication le 18/09/2026

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel JAMMES

MAIRIE DE SIGEAN (Aude)

La secrétaire de séance
Emilie VALLEJO

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260917-DEL-2026-067-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Commune de SIGEAN

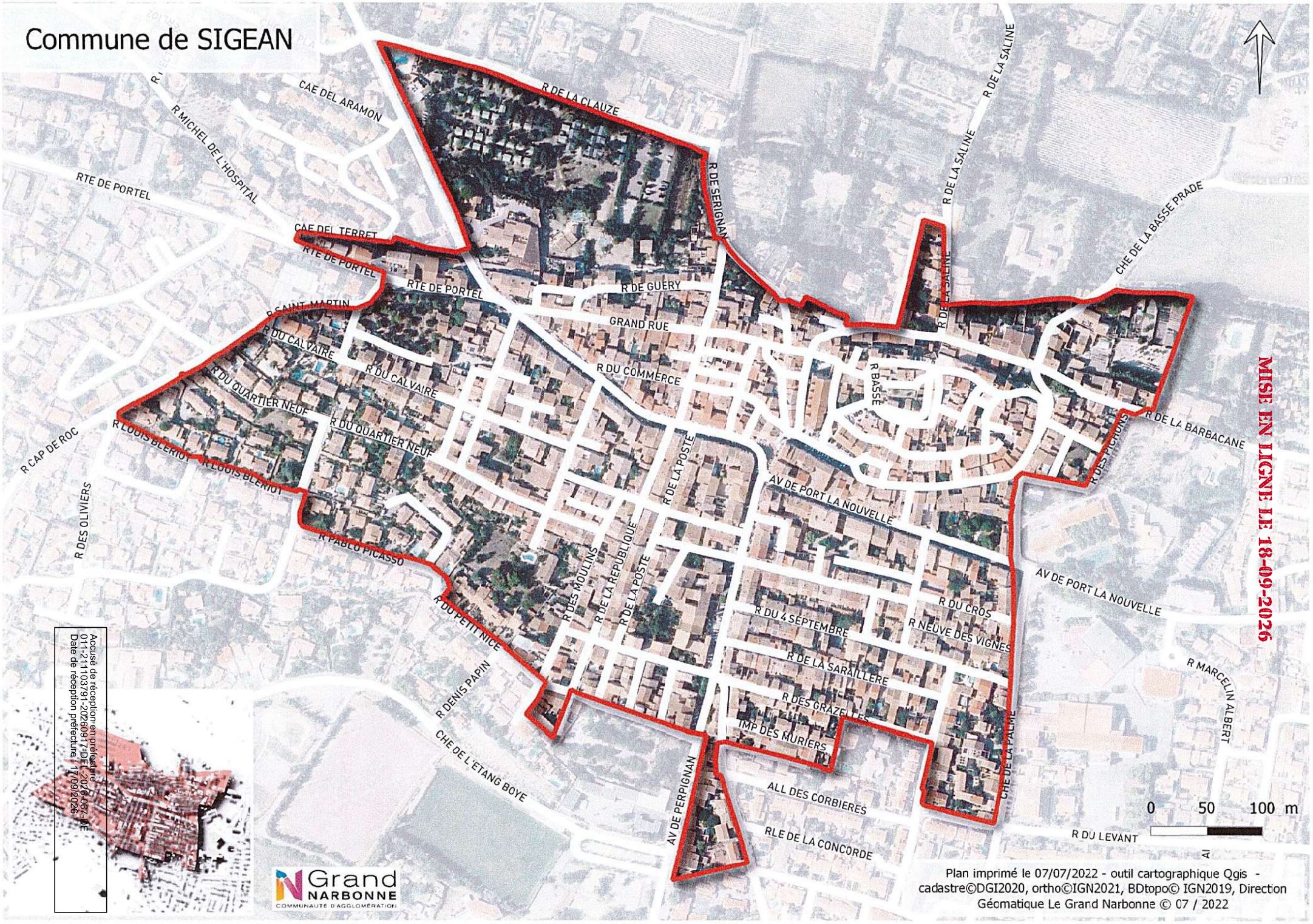

MISE EN LIGNE LE 18-09-2026

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20260917-DEL-2026-067-DE
Date de réception préfecture : 17/09/2026

Grand NARBONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Plan imprimé le 07/07/2022 - outil cartographique Qgis - cadastre©DGI2020, ortho©IGN2021, BDtopo© IGN2019, Direction Géomatique Le Grand Narbonne © 07 / 2022